

Santé environnementale et achats publics responsables

Politique d'achats responsable de la Ville de Rouen



Contexte

- ✓ Agenda 21 (mai 2011)
 - ✓ Modes de production et de consommation responsables
 - ✓ Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville
- ✓ Plan Climat Energie Territorial (octobre 2013)
 - ✓ Efficacité énergétique du bâti
- ✓ Cit'ergie (octobre 2013)
 - ✓ Organisation interne
- ✓ Convention des Maires pour le climat et l'énergie
- **✓ TEPCV** (2015)



Politique d'achats de la Ville de Rouen

- ✓ Formation de l'ensemble des acheteurs à l'évolution du code des marchés publics : 1/2 journée dont ½ heure sur le développement durable
- ✓ Lien étroit avec le Service de la Commande Publique (SCP) des marchés pour l'intégration de clauses durables dont la clause carbone
- ✓ Conseil technique auprès des acheteurs réalisé par la mission développement durable
- ✓ Mise en place d'un indicateur de suivi lié au nombre de marchés avec une clause DD



Quelques exemples

- ✓ Marché de prestation intellectuelle
 - ✓ Clause carbone liée aux déplacements : 20 % du critère de sélection
- ✓ Marché de renouvellement du parc informatique
 - ✓ Intégration du coût global : investissement + fonctionnement dans l'évaluation du prix
- ✓ Marché de renouvellement des denrées alimentaires
 - ✓ Conditions d'exécution liées au Bio pour certains lots
 - ✓ Critères de sélection
 - ✓ Approvisionnement direct : 20 %
 - ✓ Clause carbone : culture sous serre, valorisation des déjections animales, actions d'économie d'énergie : 20

www.rouen.fr



Perspectives d'intégration de la qualité de l'air dans les marchés de travaux

Le référentiel HQE :

- ✓ Ventilation
 - ✓ Garantir une ventilation efficace et adaptée (étanchéité)
 - ✓ Justifier l'atteinte des débits d'air neuf règlementaires
- ✓ Maîtrise des sources de pollution de l'air intérieur
 - ✓ Les bois sont d'essence naturellement durable, sans traitement préventif ou traités par un produit certifié CTB P+
 - ✓ Pour les produits en contact avec l'air intérieur, les seuils d'émission en COVT et en formaldéhyde sont :
 - ✓ COVT : Classe B (ou < 2000 µg/m3), classe A (ou < 1500 µg/m3)
 </p>
 - ✓ Formaldéhyde : Classe B (ou <120 µg/m3)



Perspectives d'intégration de la qualité de l'air dans les marchés de travaux

Les outils envisagés sont :

- ✓ Le sourçage
- ✓ Les conditions d'exécution
- ✓ Les spécifications techniques
- ✓ Les critères de sélection

www.rouen.fr



Merci de votre attention

